

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2018

Délib.20.10.18.001

OBJET : DEMOLITION DU BATIMENT COMMUNAL DU HAUT VERNET (PROJET DE HALLE) – DEVOLUTION DU MARCHE DE TRAVAUX

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les 2 offres reçues pour la réalisation des travaux de démolition du bâtiment communal du Haut Vernet dont l'une n'est pas conforme aux conditions de la consultation en l'absence de la prestation de désamiantage par une entreprise agréée et l'autre dépasse de 50 % l'estimation du coût des travaux par la maîtrise – d'œuvre.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCLARE** infructueuse la procédure de consultation des entreprises pour la dévolution des travaux de démolition du bâtiment communal du Haut Vernet (Projet de Halle).

- **DÉCIDE**, compte tenu de son montant estimé et de l'urgence, de négocier ce marché avec l'entreprise présentant, en conformité avec la réglementation applicable, l'offre la moins disante pour les travaux de démolition comprenant la prestation « désamiantage ».

Délib.20.10.18.002

OBJET : ACQUISITION A LA STE RITA DES LOTS DE LA COPROPRIETE RESIDENCE AUZET ET DES TERRAINS ATTENANTS

Monsieur le Maire expose que suite à la délibération du 3 août 2018, par laquelle le Conseil Municipal a décidé d'acquérir l'ensemble des biens immobiliers de la SCI RITA situés sur Le Vernet, il a été procédé à leur estimation par France Domaine dont l'avis émis le 28 septembre 2018 a été communiqué à la SCI RITA.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- En considération de la proposition de la SCI RITA et de l'avis émis par France Domaine, sur la valeur vénale de ces biens estimée à 243 500 €, en tenant compte de la prise en charge, par la Commune, des appels de fonds passés et à venir relatifs aux travaux à réaliser sur les parties communes de l'immeuble,

- **DÉCIDE** après les avoir visités d'acquérir auprès de la SCI RITA, par 2 actes notariés concomitants, les biens immobiliers suivants pour les prix ci-après :

* les lots 1 à 4, 6 et 13 à 20 de la copropriété Résidence AUZET correspondant à 4 appartements au 1^{er} étage et à 4 appartements et 4 studios au 3^{ème} étage du bâtiment en copropriété, libre d'occupation et de privilège de vendeur pour le prix de 192 000 € payable par mensualités constantes de 800 € par mois pendant 20 ans outre la prise en charge des appels de fonds passés et à venir de la copropriété portant sur les travaux à réaliser sur les parties communes de l'immeuble en copropriété.

* les 3 parcelles libres de toute occupation cadastrées section A n° 877 pour 1 847 m² et section D n° 138 pour 758 m² et D n° 140 pour 25 m² pour le prix global de de 38 000 €.

- **DÉSIGNE** l'Office Notarial de SEYNE les ALPES pour recevoir en concours avec le notaire de la SCI RITA les 2 actes notariés d'acquisition qui seront établis de manière concomitante aux frais de la Commune.

Délib.20.10.18.003

OBJET : TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET D'AMÉLIORATION DES LOCAUX D'ACCUEIL ET D'ANIMATION DU GITE D'ÉTAPE DU CENTRE DU PASSAVOUS - ACCEPTATION D'UN DON -

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de la Société Germanwings de financer, par le fonds d'aide pour les personnes affectées par l'accident du vol 4U9525, les travaux de mise aux normes et d'amélioration des installations d'accueil de restauration et d'hébergement du gîte d'étape Lou Passavous pour la somme de 142 999 € H.T.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le don, de la Société Germanwings à la Commune, de la somme de 142 999 € correspondant au coût H.T. des travaux, de mise aux normes et d'amélioration des locaux d'accueil de restauration et d'hébergement du gîte d'étape communal Lou Passavous.

Délib.20.10.18.004

OBJET : TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET D'AMÉLIORATION DES LOCAUX D'ACCUEIL ET D'ANIMATION DU GITE D'ÉTAPE DU CENTRE DU PASSAVOUS – CONTRAT DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de confier à Mme Cécile RUITTON, architecte DPLG à Digne les Bains (04), la maîtrise d'œuvre, pour le prix forfaitaire de 13 000 € H.T. correspondant à 10 % de leur coût estimé à 129 999 € H.T., la maîtrise-d'œuvre complète des travaux de mise aux normes et d'amélioration des locaux d'accueil de restauration et d'animation du gîte d'étape Lou Passavous.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

Délib.29.09.18.007

OBJET : ACQUISITION DE MATERIEL DE VOIRIE ET DE L'EMPRISE DU PARKING DE L'EGLISE ET DU CIMETIERE DU VILLAGE - DEMANDE DE PRET

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE**, pour le financement des coûts non subventionnés d'acquisition de matériel de voirie et de l'emprise du parking de l'église et du cimetière du village, d'avoir recours à un emprunt auprès de la CRCA PACA, dans les conditions suivantes :

* montant de l'emprunt	14 000 €
* durée	10 ans
* taux	1,10 %
* frais de dossier	15 €
* échéances	constantes
* période de remboursement	trimestrielle

Délib.29.09.18.008

OBJET : SKI PASS INTER-STATIONS A LA SAISON PERMETTANT L'ACCES AUX 3 STATIONS DE LA VALLEE DE LA BLANCHE, MONTCLAR, CHABANON ET LE GRAND-PUY

Monsieur le Maire donne lecture de la correspondance de Monsieur le Maire de Seyne les Alpes du 20 septembre 2018 relative à la prise en charge par leurs Communes de résidence d'une partie du coût des « Ski-Pass » des collégiens.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de prendre en charge une participation de 44 € sur le prix d'achat de chaque « Ski Pass » (99 €) pour les élèves collégiens résidant à Le Vernet pour la saison 2018/2019.

Délib.29.09.18.009

OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE

Monsieur le Maire expose que dans les communes de moins de 1 000 habitants, la Commission de contrôle de la liste électorale est composée d'un conseiller municipal prêt à participer aux travaux de la commission, d'un délégué désigné par le Préfet et d'un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance de DIGNE les BAINS.

Le Conseil Municipal constate que Mr Régis THEZAN est le conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau prêt à participer aux travaux de la Commission de contrôle de la liste électorale.

Délib.29.09.18.010

**OBJET : TRAVAUX COORDONNES POUR L'INSTALLATION DES RESEAUX SOUTERRAINS
D'ECLAIRAGE PUBLIC - OPERATION SOUS MANDAT « les Gites»**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 22 octobre 2016 concernant les travaux coordonnés pour l'installation des réseaux souterrains d'éclairage public ayant approuvé le coût prévisionnel de ces travaux pour un montant TTC de 5 225.81 € et l'informe de leur cout définitif qui s'est élevé à 3 531.17 €HT soit 4 237.40 € TTC en raison de la participation du conseil départemental (1 500 €).

Sur la proposition de Monsieur le Maire,le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-APPROUVE le cout constaté des travaux de génie-civil du réseau d'éclairage public de l'opération « Les Gites ».

approuve l'avenant à la convention de mandat entre la commune de Vernet et le SDE04 pour régler les travaux en une fois cette année.

autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de mandat susvisée et tous les documents y afférents.

-DIT que la commune versera sa participation au SDE 04, à réception du titre de recette émis par le SDE et à inscrire les dépenses correspondantes sur son budget 2018.

Délib.29.09.18.011

**OBJET : TRAVAUX COORDONNES POUR L'INSTALLATION DES RESEAUX SOUTERRAINS
D'ECLAIRAGE PUBLIC – OPERATION SOUS MANDAT « les Mariauds - Le Serre »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 22 octobre 2016 concernant les travaux en objet et ayant approuvé le coût prévisionnel des travaux pour un montant TTC de 32 061.30 €. Et l'informe le cout définitif des travaux qui s'est élevé à 19 066.17 €HT soit 22 879.40 € TTC en raison de la participation du conseil départemental (5 000€).

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-APPROUVE le coût constaté des travaux de génie-civil du réseau d'éclairage public de l'opération « Les Mariauds – Le Serre ».

approuve l'avenant à la convention de mandat entre la commune de Vernet et le SDE04 pour régler les travaux en une fois cette année.

autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de mandat susvisée et tous les documents y afférents.

-DIT que la commune s'engage à verser sa participation au SDE 04, à réception du titre de recette émis par le SDE et à inscrire les dépenses correspondantes sur son budget 2018.

Délib.29.09.18.012

OBJET : TRAVAUX COORDONNES POUR ENFOUISSEMENTS DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS – OPERATION SOUS MANDAT « les Gites »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération en date du 25 juin 2016 concernant les travaux en objet et ayant approuvé le coût prévisionnel de ces travaux pour un montant TTC de 24 652.52 € dont l'informe le cout définitif qui s'est élevé à 17 257.25 € HT soit 20 708.70 € TTC.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-APPROUVE le coût constaté des travaux de génie-civil du réseau de téléphonie de l'opération « Les Gites ».

approuve l'avenant à la convention de mandat entre la commune de Vernet et le SDE04 pour régler les travaux en une fois cette année.

autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de mandat susvisée et tous les documents y afférents.

-DIT que la commune s'engage à verser sa participation au SDE 04 à réception du titre de recette émis par le SDE et à inscrire les dépenses correspondantes sur son budget 2018.

Délib.29.09.18.013

OBJET : TRAVAUX COORDONNES POUR ENFOUISSEMENTS DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS – OPERATION SOUS MANDAT « les Mariauds – Le Serre »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération en date du 22 octobre 2016 concernant les travaux en objet et ayant approuvé le coût prévisionnel des travaux pour un montant TTC de 61 184.93 € et l'informe que le cout définitif des travaux est de 37 098.08 € HT soit 44 517.69 € TTC.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-APPROUVE le cout constaté des travaux de génie-civil du réseau de téléphonie de l'opération « Les Mariauds – Le Serre »

approuve l'avenant à la convention de mandat initiale à établir entre la commune de Vernet et le SDE04 pour régler les travaux en une fois cette année.

autorise Monsieur le Maire à suivre cette affaire, notamment à signer l'avenant à la convention de mandat susvisée et tous les documents y afférents

-DIT que la commune s'engage à verser sa participation au SDE 04 à réception du titre de recette émis par le SDE et à inscrire les dépenses correspondantes sur son budget 2018.

Délib.29.09.18.014

OBJET : TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET D'AMELIORATION DES LOCAUX D'ACCUEIL ET D'ANIMATION DU GITE D'ETAPE LOU PASSAVOUS – APPROBATION DU PROJET DE TRAVAUX ET DEPOT DE LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le descriptif et les plans de l'avant-projet sommaire des travaux de mise aux normes et d'amélioration des locaux d'accueil de restauration et d'animation du gîte d'étape Lou Passavous, établis par Mme Cécile RUITTON, architecte DPLG à Digne les Bains (04), pour un coût global estimé de 142 999 € H.T.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et à déposer le dossier de demande de Permis de Construire de ces travaux qui sera établi par Mme Cécile RUITTON conformément à cet avant-projet.